L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

Imprimé et publié par
J. F. WEISSE & Comp
Editeurs-Propriétaires :
J. F. WEISSE. N. DUPOUY.
E. DE CHAZAL. S. HARRY
Rue de Chartres, No 109, entre St Louis et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 24 SEPTEMBRE.

Le bureau et l'imprimerie de l'ABEILLE sont actuellement au No 109, rue de Chartres entre Conti et St Louis.

NOUVELLE ORLEANS, LUNDI, 24 SEPTEMBRE 1855.

L'AMERICANISME.

Tout a paru à la divise l'opinion comme l'Américanisme. Il excite la fureur des uns et l'enthousiasme des autres. Le nom en a paru doit être jugé comme tous ceux qui ont précédé — par ses actes. Pour ses vertus et ses colères ? Pourquoi ces imprécations ? Est-ce la première fois qu'un peuple se sort de sa tente pour l'indépendance ? Eh ! mon Dieu, ces mêmes faits se feront dans tous les pays, et ce pas seulement l'Amérique que les know-nothings. Nous, nous ne reprouve les haines violentes et qui nous sommes volontairement en dehors de la lutte active, et entre des juges désintéressés. Eh bien ! nous disons que, au contraire, pour condamner l'Américanisme, qu'il ait fait ses preuves.

L'opinion de la plupart des étrangers est que le fermentation parmi les know-nothings, et de mettre le nouveau système d'exclusion dont il les frappe, ils ont adopté la politique suspectante et se réservent de porter leur influence lorsque le know-nothingisme aura conquis le pouvoir et sera à même de mettre son programme en pratique.

Y a-t-il de l'emportement dans une telle conduite ? Le parti Américain est avec ardeur ses principes et ses vues, c'est son droit, c'est aussi son devoir pour les avoir proclamés il ne faut le prendre comme salutaires et nécessaires à la société. Le temps [illegible] de prouver s'il se trompe, s'il [illegible] par de vaines illusions, ou [illegible] de la vérité. En attendant, les adversaires le combattent, [illegible] mais ce qui nous [illegible] c'est qu'on essaie d'en [illegible] une sorte de monstre [illegible] dont les devoirs s'[illegible] citoyens. Cela est tout [illegible]. L'Américanisme, [illegible] est un parti comme un [illegible] que par ses actes, [illegible] whiggisme, comme [illegible] démocratie [illegible] anathèmes fulminés [illegible] prise panache et [illegible] emporte dont il est [illegible] partis amusements. [illegible] chose de plus [illegible] une discussion appro[illegible] de style et d'un gai équivoque. [illegible] fait un devoir de [illegible] la plupart des [illegible] du nouveau parti [illegible] Anglais, M. Joseph [illegible] le Maryland, qui [illegible] la défense de l'Amérique [illegible] il est rare de voir [illegible] know-nothingisme par [illegible] citoyens nés aux États-[illegible] répondre sa lettre qui [illegible] pas, lue avec intérêt [illegible] comme par les amis [illegible].

Que les étrangers considèrent le nombre de criminels, de mendiants qui du dehors sont venus se réfugier en Amérique et qu'ils se demandent ce qu'ils feraient si la situation était renversée. Quant à moi, si j'étais resté en Angleterre et que des Américains ou d'autres étrangers affluant dans mon pays, eussent rempli nos prisons, nos hospices, nos dépôts de mendicité et eussent en outre essayé d'accaparer le gouvernement, j'aurais fait ce qu'ont fait les Américains et j'aurais crié aussi vigoureusement qu'eux : « Les Anglais gouverneront l'Angleterre. » Comment pourrait-il en être autrement ?

On ne peut pas non plus faire valoir en faveur des étrangers cette considération que beaucoup d'entre eux sont dans le dénuement. Une pareille raison serait peut-être de mise devant un tribunal, mais à la barre de la nation elle est sans poids. On ne doit quitter son pays qu'autant que l'on peut vivre honnêtement ailleurs. L'Amérique a assez de ses criminels, de ses fous, de ses pauvres et de ses invalides. Lorsqu'elle aura amélioré leur position, lorsqu'il n'existera plus chez elle ni crime, ni pauvreté, ni folie, elle pourra s'occuper des malheureux du dehors.

On a insinué que plaidant comme étranger, la cause de l'Américanisme, je fais preuve d'ingratitude, d'égoïsme, etc. Eh ! pourquoi, il y a cinq ans, j'ai quitté mon pays pour me faire une nouvelle patrie parmi des étrangers. Longtemps auparavant les saules et les cyprès avaient pendu leur tête sur la tombe de mes ancêtres. Tout n'était étranger là-bas ; je n'y avais pas un seul parent. En Amérique j'ai trouvé une patrie ; je vis sous des institutions américaines ; je suis protégé par des lois américaines ; la nourriture que je prends est le produit du sol américain ; l'air que je respire est l'air pur et libre de l'Amérique ; la liberté dont je jouis est celle qu'ont conquise les héros des jours de la révolution. Je l'admire et je désire qu'elle soit transmise à nos enfants. Je crois que les descendants de ceux qui l'ont obtenue au prix de leur sang, en sont les meilleurs gardiens. Pourquoi donc ne plaiderais-je pas la cause de l'Américanisme ? Je n'ai pas besoin de place, je puis et je veux gagner ma vie par mon propre travail. Tout ce que je demande, c'est que si, par mon industrie et ma persévérance, je réussi à me faire une petite fortune, vous m'accordiez la protection de vos lois, afin que j'en jouisse en paix.

Pour terminer, je prétends que les Américains sont en réalité les meilleurs amis des étrangers, car ils parviennent à leurs fins, ils assurent à ces derniers les bienfaits de cette liberté qui n'existe nulle part ailleurs, et aux descendans des étrangers les droits dont les citoyens nés sur le sol réclament aujourd'hui l'exercice. Dans la lettre adressée au Congrès d'Amérique par la convention qui a rédigé la constitution, se trouve ce passage : "Les individus qui se réunissent en société sont tenus de faire abandon d'une partie de leur liberté pour sauver le reste." Tous les étrangers bien intentionnés doivent aussi en sacrifier une partie afin d'en conserver la partie la plus importante,—cette liberté vraie, réelle et constitutionnelle qui leur assure la paisible jouissance de leur existence et de leur fortune ainsi que l'exercice de leur religion, et au pays la perpétuité de ces institutions qui sont la cause de sa prospérité, de sa grandeur, de ses progrès dans les arts et les sciences qui fleurissent au sein des nations civilisées.

Pour me résumer en quelques mots, les lois de la nature et de la justice donnent aux Américains le droit de gouverner le pays où ils sont nés, et l'histoire de l'Amérique prouve qu'ils savent en effet le gouverner. Qu'ils me pardonnent.

JOSEPH FLETCHER.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS. — Le bateau à vapeur *Southern Star* iera, à partir de 15 octobre, le service entre l'extrémité de chemin de fer des Opelousas et la ville de Franklin. Grâce à cet arrangement de railway et de steamer, les passagers qui quitteront la Nlle-Orléans le matin arriveront à Franklin avant la nuit.

ADRESSE DE M. GAYARRE. — M. Gayarré vient de publier une adresse au peuple de la Louisiane — et tel des partis. Cet opuscule est extrêmement remarquable et mérite d'être lu par tous les citoyens de la Louisiane, à quelque parti qu'ils appartiennent. La brochure de M. Gayarré sera des presses de MM. Sherman et Wharton et fait honneur à cet excellent établissement.

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE POUR L'INSTRUCTION DES ORPHELINS. — On verra par un avis inséré plus loin que les membres de la Société Catholique pour l'instruction des orphelins dans l'indigence sont appelés à voter samedi prochain, 29 courant, sur un amendement à la constitution. Le scrutin sera ouvert à l'Ecole de la rue de Grands Hommes. Ne voteront que ceux qui seront payé un trimestre de leur contribution annuelle.

ETATS-UNIS ET SIAM. — M. Townsend Harris, consul-général au Japon, est parti de New-York le 15 de ce mois, pour se rendre à son poste. Le gouvernement l'a chargé de conclure un nouveau traité commercial avec le royaume de Siam. La convention qui existe actuellement n'a, paraît-il, aucune valeur par suite de la manière absurde dont les droits de douane sont prélevés et du monopole royal. M. Harris devra faire tous ses efforts pour que les produits américains trouvent à Siam un marché avantageux.

LA FIEVRE JAUNE AU NORD. — Tout cas de fièvre jaune se sont, dit-on, déclarés à Fair Haven, Etat du Connecticut.

Le capitaine du *Crescent City*, prévens d'avoir vioulé les règlements de la Quarantaine à New-York, a eu à fournir un cautionnement de de $1,000.

NEBRASKA. — On écrit de Nebraska City, sous la date du 5 courant, que le colonel Manners, arpenteur du gouvernement a été attaqué par les Pawnees. Le colonel et cinq hommes ont pu se soustraire à la fureur des indiens ; le reste de son escorte, se composant de six hommes, a succombé. Une troupe de cinquante hommes armés a été mise à la poursuite des indiens.

KANSAS. — Les abolitionistes du Kansas ont désignés le gouverneur Hoeder comme leur candidat pour le Congrès.

MLLE RACHEL. — La scène la représentation des *Horaces*, où le *Courrier des Etats-Unis*, a complètement oublié, et comme assistantes et [illegible] supérieure, et comme assistantes et [illegible] Mlle Rachel. — La seconde représentation de *Adrienne Lecouvreur* a été plus belle que, pour le sujet, [illegible] le genre de la pièce sous la tunique tragique, que sous les plis du costume moderne.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DES ASSISTANTS ALDERMEN. — Ce Conseil a tenu hier sa dernière séance.

Les assistants ont fait rapport du comité des finances sur le maire des travaux. Le comité a accepté toutes les conditions, à l'exception de celle de M. J. H. Hoffman. Les assistants ont adopté la résolution suivante : Résolu, que le maire des travaux, M. J. H. Hoffman, soit et est par les présentes autorisé à conclure avec les soumissionnaires, MM. Gaudin et Hoffman, les conditions spécifiées dans la résolution du conseil municipal, en date du 10 courant, et